



## COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 12 novembre 2007

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2007.
  2. Communications du bureau du Conseil municipal.
  3. Communications du Conseil administratif.
  4. Rapports des Commissions :
    - 4.1 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux relatif au projet d'élaboration de l'image directrice de la zone nord de la campagne du Pommier. (Rapporteur : R. DETRAZ)
    - 4.2 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux concernant la rénovation et le réaménagement de l'école Place. (Rapporteur : R. DETRAZ)
    - 4.3 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux relatif à l'agrandissement et la transformation de l'école Place.. (Rapporteur : R. DETRAZ).
    - 4.4 Rapport de la Commission des finances concernant le budget 2008. (Rapporteur : P. ECKERT).
  5. Projets de délibérations :
    - 5.1 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 54'000.-- pour l'élaboration de l'image directrice de la zone nord de la campagne du Pommier.
    - 5.2 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 59'000.-- pour la rénovation et le réaménagement de l'école Place.
    - 5.3 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 35'000.-- pour l'agrandissement et la transformation de l'école Place.
    - 5.4 Préavis du Conseil municipal concernant le plan relatif aux surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau.
    - 5.5 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation des indemnités au Conseil municipal et au Conseil administratif pour l'année 2008.
    - 5.6 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2008.
    - 5.7 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2008, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
  6. Propositions du Conseil administratif :
    - 6.1 Nomination du Lieutenant David DECAILLET au grade de Premier-lieutenant.
    - 6.2 Autres propositions.
  7. Route des Nations et autres grands travaux.
  8. Questions :
    - 8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.
    - 8.2 Questions des Conseillers municipaux.
  9. Propositions des Conseillers municipaux.
  10. Motions.
  11. Résolutions.
  12. Pétition :
    - 12.1 Pétition d'habitants de la Voie-de-Gex concernant la circulation et les mesures à prendre.
  13. Communications et divers.
  14. Questions du public.
- HUIS CLOS.
15. Naturalisations (4 dossiers).

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) – Laurence BURKHALTER (GAG) – Josepha CHEVALLAZ (LIB) - Jean-Claude CUDRE, Secrétaire (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) – – Pierre ECKERT (VERTS) - Jean-Bernard ERNI (LIB) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) – Bertrand FAVRE, Président (LIB) – Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET (PDC) – Laurent JIMAJA (VERTS) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Georges MARGUET (PAS) – Doris MOTTET (RAD) – Julien MOURET (PS) - Antoine ORSINI (LIB) – Laurence POGET MORENO (VERTS) – Michel POMATTO (PS) –Eric STEINER, Vice-Président (RAD) – Marc TISSOT (PDC) – Georges UDRIOT (RAD).

Mme Elizabeth BÖHLER, Maire,  
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif,  
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif.

Excusé :

M. Eric PORTIER (GAG)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique  
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

**1. Approbation du procès-verbal du 8 octobre 2007**

Page 60 - Mme MAMIN-TISSOT souhaite faire un rectificatif concernant son annonce relative au concert de la Sirène du 3 novembre dernier. Il s'agissait en réalité d'une soirée privée et non pas du concert annuel.

Page 59 : M. BALMER revient sur sa proposition de déplacer le grand panneau signalant l'école du Pommier. En réalité, lorsqu'on regarde depuis l'autre côté, on constate qu'il s'agit en fait de tout le bloc de boîtes aux lettres qu'il faudrait déplacer.

**Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Le Président rappelle aux Présidents de Commissions qu'ils sont tenus de bien préparer leurs séances et d'éviter qu'elles durent plus de deux heures.

De plus, il propose que les Présidents ne continuent pas les séances après 22h30, afin d'éviter l'épuisement et la démotivation des Commissaires.

Représentations du bureau :

12 octobre : Dédicaces au BD Club du dessinateur RAPP  
20 octobre : Championnats d'Europe de danse acrobatique à la salle du Pommier. Le BC Swing a remporté un 3<sup>e</sup> un 6<sup>e</sup> prix.  
31 octobre : Vernissage des peintres et sculpteurs du Grand-Saconnex, où de jeunes talents ont pu exposer leurs œuvres parmi d'autres artistes plus confirmés.  
31 octobre : Conférence Eco-building à la salle communale.  
3 novembre : Soirée et repas de la Sirène.

Le Président informe qu'il s'est rendu avec M. ECKERT à la séance du GLRD, le 18 octobre dernier, lors de laquelle les différents points à traiter durant cette législature ont été répertoriés.

Courriers reçus :

- M. CUDRE donne lecture du courrier de M. Patrick J. KELLER, daté du 9 octobre 2007, concernant la route des Nations (*annexe 1*). Ce courrier est transmis au Conseil administratif pour réponse.
- M. STEINER donne lecture du courrier de M. Guillaume ZUBER du 15 octobre 2007, concernant la capacité d'autosaisie des Commissions, dont les Conseillers municipaux ont reçu copie avec leur convocation.

M. STEINER relève que le règlement du Conseil municipal devra être modifié puisqu'il prévoit expressément que trois Conseillers municipaux peuvent demander la réunion d'une Commission, ce qui apparemment est contraire à la LAC.

- Le Président donne lecture du courrier du Judo- Self Défense Grand-Saconnex du 22 octobre 2007, qui souhaite pouvoir bénéficier d'un délégué du Conseil municipal.

M. POMATTO relève que les autres clubs ont deux délégués et propose de faire la même chose pour ce club.

Le Président mettra ces nominations à l'ordre du jour de la prochaine séance.

- M. CUDRE rappelle l'invitation du 23 octobre de la Tribune de Genève, dont les Conseillers municipaux ont reçu copie, concernant le débat public du 21 novembre 2007, à 20h15 à l'Université Dufour, qui aura pour titre « Transports : comment débloquer Genève ? », avec la présence, entre autres, de M. Robert Cramer. Le bureau insiste pour qu'un maximum de Conseillers municipaux assistent à cette conférence.

- M. STEINER donne lecture du courrier de M. Jean-Jaques MAULAZ, daté du 8 novembre 2007, relatif à l'ancienne Mairie (*annexe 2*).

Mme BÖHLER rappelle que la rénovation de ce bâtiment figure dans les priorités du Conseil administratif pour 2008. Elle propose que l'administration reçoive M. MAULAZ pour entendre ses suggestions et qu'elle revienne devant le Conseil municipal par la suite.

Ce courrier est donc renvoyé au Conseil administratif.

- M. CUDRE donne lecture du courrier de la F.L.A.G.S. du 25 octobre 2007, qui invite les Autorités communales à la deuxième édition du Marché des Mondes, qui se tiendra dans le Square du Pommier, le dimanche 9 décembre prochain de 11h à 16h30. Ce courrier demande également aux Conseillers municipaux de bien vouloir tenir le stand de vin chaud qui, comme l'an passé, sera organisé par M. Robert DETRAZ.

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **Présentation du programme du Conseil administratif pour la législature 2007-2011 :** (*annexe 3*).

Mme BÖHLER informe que ce programme, qui n'est pas exhaustif, a été mis au point durant l'été 2007 et finalisé en octobre dernier. La réflexion, dont la toile de fond est le développement durable, a été largement basée sur comment optimiser le fonctionnement de l'Administration communale et améliorer les services à la population.

La commune a connu une très forte augmentation de la population (58 % en 15 ans), mais il fait toujours bon vivre au Grand-Saconnex et le Conseil administratif souhaite qu'il en soit toujours ainsi.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007

Chaque Conseiller administratif présente ensuite les parties concernant son dicastère, dont les points suivants sont relevés :

Finances :

Mme BÖHLER relève que le montant à disposition de la commune pour 2008 est d'un peu plus de 33 millions de francs. Elle rappelle que cet argent est celui des contribuables et que le Conseil administratif doit le gérer pour le bien de l'ensemble de la population saconnésienne.

Personnel communal :

Le but du Conseil administratif est d'adapter la formation et l'effectif du personnel, en fonction de l'augmentation des tâches, des besoins et des disponibilités financières. Le Service des Parcs a remporté l'année dernière le prix des entreprises formatrices. Le Conseil administratif souhaite continuer dans ce sens et augmenter le nombre de places d'apprentissage dans d'autres services communaux. Par ailleurs, le personnel communal sera de plus en plus impliqué dans la réflexion autour du développement durable.

Sécurité :

M. PLEE relève que le Conseil administratif a reçu un message clair de la part de la Commission des finances, qui demande que le fonctionnement de certains services soit optimisé, notamment celui de la Sécurité municipale.

A cet effet, il a été demandé aux ASM de se déplacer dans la commune davantage à pied, pour être beaucoup plus visibles, de fournir régulièrement des statistiques concernant le vandalisme afin qu'ils puissent adapter leurs horaires par rapport à ce qu'ils auront constaté. Actuellement, les ASM consacrent 13 week-ends par année à leurs fonctions. Ils sont prêts à assumer jusqu'à 30 week-ends par année. Le Conseil municipal aimerait qu'ils soient présents lorsqu'il y a un risque de déprédation un peu plus accru que d'habitude.

Les ASM passent beaucoup de temps à s'occuper des fouilles ou de marquages. Ces activités pourraient être transférées au Service technique et le temps ainsi gagné pourrait leur permettre d'être plus présents sur le terrain et en contact avec la population, les commerçants et les jeunes.

Espaces de vie :

M. PLEE annonce que le Service technique est en train de mettre en place des fiches techniques des bâtiments, comme demandé à plusieurs reprises par la Commission des bâtiments et emplacements communaux. Ces fiches devraient permettre d'avoir un état des bâtiments et d'avoir un plan d'entretien sur plusieurs années.

Concernant le patrimoine arboricole, il rappelle que la commune participe à plusieurs actions. L'une consiste à ce que chaque année, les élèves de 6 P plantent un arbre sur la commune et autant d'arbres que d'élèves sont plantés en Amazonie.

Energie :

M. PLEE rappelle que la commune est membre de l'association « Cité de l'énergie ». Ce label est la preuve que les communes mènent activement une politique énergétique durable. Il y a plusieurs étapes pour d'obtenir ce label et la commune a franchi l'étape A par un état des lieux, qui sera communiqué à la Commission de l'environnement. L'étape B consiste à définir sur quatre ans un programme de politique énergétique et l'étape C comprend l'obtention de la certification « Cité de l'énergie », par le fait que la commune remplit 50 % des points cités dans le programme de l'association. 140 villes ou communes suisses ont déjà obtenu ce label, dont Meyrin, Onex, Bellevue, Cartigny, Confignon et Vernier.

Gestion des déchets :

M. COMTE rappelle que Le Grand-Saconnex a été pendant longtemps le mauvais élève genevois concernant la récupération des déchets, ce qu'il faut donc absolument améliorer.

Dès l'année prochaine, des articles concernant la récupération du papier, du verre etc... paraîtront dans chaque numéro du « Grand-Saconnex Informations ».

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007

Quelques grandes entreprises sises sur la commune sont préoccupées par la gestion des déchets, notamment Palexpo et l'idée est d'essayer de faire partager les expériences de ces entreprises.

### Mobilité et circulation :

Pour le Conseil administratif, la condition essentielle à la réalisation de la route des Nations est que celle-ci améliore la qualité de vie des Saconnésiens. Elle doit les servir plutôt que constituer une nuisance supplémentaire.

L'arrivée du tram induira probablement, en terme de mobilité, la réduction de beaucoup de voiries automobiles et des aménagements de qualité de l'espace public.

Il faut également que le réseau de TPG se développe. Des micro-bus peuvent également s'organiser à moyen terme pour desservir les quartiers de la commune.

Il faut lutter dès aujourd'hui contre le trafic de transit, sans attendre des transformations majeures telles que la route des Nations, par exemple.

### Economie :

M. COMTE relève qu'il est important de garder ce tissu de petites entreprises et d'artisans sur la commune, afin de préserver un savoir-faire dans quelques branches qui ne sont plus très nombreuses.

Le développement du quartier de la Suzette passe par un assouplissement de la définition stricte de l'affectation actuelle de cette zone et des discussions sont en cours avec les Autorités cantonales et les différents propriétaires. Il s'agit de ne pas rater ce grand projet d'urbanisme pour la commune.

### Vie sociale et associative :

Mme BÖHLER indique que la commune compte 51 associations et sociétés communales, ainsi que des associations de quartiers. Les règlements concernant ces dernières vont être revus et un règlement concernant les associations caritatives sera mis en place.

Il y a beaucoup de sociétés sportives mais peu de sports peuvent être pratiqués par les femmes. Il y a maintenant une équipe féminine de basket et d'uni-hockey ainsi que la gym dames et le tennis. Il faut répondre à ce besoin car le sport est essentiel pour la santé.

En 2009, le Conseil administratif souhaite organiser une semaine autour de la problématique de l'alcool et de la drogue, en collaboration avec les TSHM.

Elle souhaite également mettre en place un projet de longue date, à savoir que les enfants puissent aller de temps en temps manger à l'EMS. Cela fera plaisir aux résidants ainsi qu'aux enfants qui n'ont pas de grands-parents ou qui en sont éloignés et cela favoriserait le rapprochement des générations.

### Culture :

Dès l'année prochaine, la salle de Saconnay et la salle communale seront mises à la disposition des missions sises sur la commune pour partager les différentes cultures. En 2008, le Venezuela viendra faire une grande exposition d'art à la Salle de Saconnay et organisera deux soirées aux Délices, l'une pour la diffusion d'un film et l'autre pour un concert.

Pour 2009, la commune a invité le Japon qui a répondu favorablement.

### Relations publiques et communications :

Le Conseil administratif a commencé à contacter les Associations de quartiers mais il souhaite aller à la rencontre des habitants eux-mêmes, qui ne sont pas tous membres d'associations ou de sociétés communales.

Des efforts seront faits par rapport aux documents mis à la disposition des Saconnésiens, notamment pas le biais du site Internet, au développement du GSI et à l'utilisation des panneaux communaux.

Développement durable :

Concernant l'Agenda 21, M. COMTE souligne que ce dernier devrait avoir l'ambition de changements importants, mais en même temps l'humilité de mises en œuvre crédibles et réalistes, afin d'obtenir des résultats.

**Présentation des décisions entérinées par le Conseil administratif le 18 octobre 2007 relatives à l'organisation de l'Administration communale : (annexe 4).**

Mme BÖHLER indique que ces décisions ont pour but d'adapter le fonctionnement communal pour le bien des habitants de la commune. La plus importante modification de l'organisation de l'Administration communale se situe au niveau du Service des sports, qui est dissout et repris par le Service des parcs et le Service des bâtiments communaux.

Elle présente et commente les différents tableaux (annexe 5) et précise que le nouvel organigramme, valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, sera joint au présent procès-verbal.

**Communications de M. PLEE :**

Régio-Nage :

Les Conseillers administratifs des communes de Versoix et du Grand-Saconnex se sont rencontrés dernièrement. Les architectes leur ont présenté deux études de faisabilité, les données comparatives et les critères d'évaluation. Ces deux projets seront présentés le 29 novembre au Groupement des communes de la rive droite du lac et par la suite au Conseil municipal de chacune des communes précitées.

Sécurité routière :

Le visispeed a été installé à l'Ancienne-Route (zone 30 km/h). Sur 4128 véhicules enregistrés, 3684 roulaient à 30 km/h ou moins. La vitesse la plus élevée a été de 52 km/h.

Au chemin du Pommier, (40 km/h.), sur 3693 véhicules enregistrés, 1665 roulaient à 40 km/h ou moins. La vitesse la plus élevée a été de 81 km/h. Les ASM ont pris contact avec le Service des radars pour que des contrôles soient effectués dans les plus brefs délais.

Comité de l'ACG :

La reprise du financement de la caisse de secours des Sapeurs-pompiers par les communes pose quelques problèmes à certaines petites communes, qui seraient obligées d'augmenter leurs centimes additionnels.

Pour ces communes en difficulté, le secrétariat de l'ACG a proposé au comité d'utiliser le Fonds d'équipement communal pour les deux prochaines années. Cette proposition n'a pas remporté l'unanimité du Comité mais aucune autre solution n'a été trouvée. Ce sujet sera débattu lors de la prochaine assemblée de l'ACG.

Vandalisme :

Trois dégâts ont été constatés en un mois, soit une porte forcée du côté du CSB, une porte taguée et une voiture endommagée dans le parking de la Colombière.

**Communications de M. COMTE :**

Urbanisme :

Des autorisations d'allègement ont paru dans la F.A.O. du 10 octobre 2007 destinées à réduire les exigences en matière de nuisances sonores sur la route de Ferney. Ces exigences peuvent être réduites dans la mesure où toutes les dispositions et mesures de réduction de bruits sont prises par les pouvoirs publics (réduction du trafic, de la vitesse, changement du revêtement, etc.). Ces autorisations sont destinées au Service de l'assainissement du bruit routier, vis à vis des propriétaires riverains, qui peuvent faire recours s'ils ne sont pas d'accord.

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007

### Transport et mobilité :

M. COMTE indique qu'il n'a pas reçu le bilan provisoire relatif à l'exploitation du bus 53 pour ces deux derniers mois, ni les plans des modifications des parcours des lignes 5 et 28, qui entreront en vigueur le 9 décembre prochain.

A cette même date, la ligne du bus Z, qui actuellement s'arrête à Bossy, sera prolongée sur le territoire français, vers la commune de Versonnex jusqu'à un arrêt nommé « Bois-Châton ». Ce prolongement est prévu pour une année à titre expérimental, grâce à une décision du Conseil régional français qui en assurera le financement.

### Environnement :

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le papier fera l'objet d'un ramassage hebdomadaire sur l'ensemble de la commune.

Le Conseil administratif a décidé de reconduire la demi-journée de nettoyage, qui se déroulera le 6 septembre 2008, en parallèle avec la journée de la prévention. A partir de 2009, cette demi-journée de nettoyage aura lieu au mois de mai, comme dans la plupart des autres communes genevoises.

### **Communications de Mme BÖHLER :**

#### Nouveau règlement concernant la régulation des hélicoptères :

Ce dossier étant relativement conséquent et compliqué, Mme BÖHLER propose de le reporter au 19 novembre prochain, lors de la séance « Toutes Commission réunies » consacrée à la visite de l'aéroport.

Pour le moment, elle peut dire qu'un travail considérable a été entrepris par l'AIG afin de réguler ces vols d'hélicoptères. Afin de pouvoir voler certains week-ends de l'année, une autorisation préalable devra être donnée et tous les couloirs devront être utilisés, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il y aura ainsi une meilleure répartition des hélicoptères dans le temps et l'espace.

#### Etat civil :

Le Grand-Saconnex a signé la convention avec les autres communes de la rive droite, à l'exception de Versoix. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, notre Officier d'état civil travaillera essentiellement à Pregny-Chambésy. Elle sera toutefois présente à la mairie du Grand-Saconnex une ou deux fois par semaine où les mariages auront toujours lieu. Toutefois, les célébrations les samedis seront réservés aux personnes domiciliées sur la commune, sauf dérogation du Conseil administratif.

#### AVS - Jetons de présence des Conseillers municipaux :

Les jetons de présence ainsi que les frais engagés pour la sortie du Conseil municipal sont soumis à la cotisation AVS. Le total du soumis est dégrèvé de 25 % à titre de dédommagement aux frais de transports et autres.

Les jetons de présence ne sont pas soumis à l'AVS s'ils ne dépassent pas CHF 2'667.-- par année et que l'activité au sein de la commune peut être considérée comme accessoire.

#### Championnats européens de danse acrobatique :

Outre les performances sportives des danseurs du BC Swing, Mme BÖHLER tient à relever le travail considérable fourni par l'ensemble des membres du club. Cette soirée fût très réussie et certaines associations communales auraient quelque chose à apprendre du BC Swing.

Le BC Swing souhaite organiser les Championnats du monde de danse acrobatique en 2009.

#### Uni-hockey :

Cette société sportive souhaiterait organiser, en 2008, un tournoi d'uni-hockey et aimerait vivement qu'une équipe du Conseil municipal y participe. La date fixée pour le moment est le samedi 24 mai.

#### **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

4.1 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux relatif au projet d'élaboration de l'image directrice de la zone nord de la campagne du Pommier.

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met ce rapport au vote.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.**

4.2 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux concernant la rénovation et le réaménagement de l'école de la Place.

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met ce rapport au vote.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.**

4.3 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux relatif à l'agrandissement et la transformation de l'école de la Place.

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met ce rapport au vote.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.**

4.4 Rapport de la Commission des finances concernant le budget 2008.

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

M. MARGUET, en sa qualité de Président de la Commission des finances, relève que des remerciements ont déjà été adressés, par le biais du rapport, au Conseil administratif, au Secrétaire général ainsi qu'au Service des finances. Il tient également à remercier les Commissaires pour ce travail ardu, qui a été fait à la satisfaction de toute la Commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président met ce rapport au vote.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.**

#### **5. PROJETS DE DELIBERATIONS :**

5.1 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 54'000.-- pour l'élaboration de l'image directrice de la zone nord de la campagne du Pommier.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
*sur proposition du Conseil administratif,*

*décide*

***par 23 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,***

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007

1. d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 54'000.--,
2. de comptabiliser la dépense de CHF 54'000.-- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif,
3. a) en cas de réalisation, d'intégrer ces frais d'études au crédit de réalisation,  
b) en cas d'abandon de cette réalisation, de procéder à une délibération pour fixer les modalités d'amortissement,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 54'000.--.

5.2 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 59'000.-- pour la rénovation et le réaménagement de l'école Place.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, M. STEINER donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
sur proposition du Conseil administratif

**décide**

**par 23 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

1. d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 59'000.-- au Conseil administratif,
2. de comptabiliser la dépense de CHF 59'000.-- dans le compte des investissements puis de la porter au bilan dans le patrimoine administratif,
3. a) en cas de réalisation, d'intégrer ces frais d'études au crédit de construction,  
b) en cas d'abandon de cette réalisation, de procéder à une délibération pour fixer les modalités d'amortissement,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 59'000.--.

5.3 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 35'000.-- pour l'agrandissement et la transformation de l'école Place.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
sur proposition du Conseil administratif

**décide**

**par 23 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

1. d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 35'000.-- au Conseil administratif,
2. de comptabiliser la dépense de CHF 35'000.-- dans le compte des investissements puis de la porter au bilan dans le patrimoine administratif;
3. a) en cas de réalisation, d'intégrer ces frais d'études au crédit de construction,  
b) en cas d'abandon de cette réalisation, de procéder à une délibération pour fixer les modalités d'amortissement,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 35'000.--.

5.4 Préavis du Conseil municipal concernant le plan relatif aux surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. COMTE présente et commente le plan n° 26-02, pour lequel le Département du territoire a besoin du préavis du Conseil municipal, dans le cadre de la procédure d'enquête publique qui touche à son terme.

Ce plan ne concerne qu'une toute petite partie à l'extrémité nord-est de la commune, pour le ruisseau du Vengeron, qui est en grande partie enterré et canalisé pour passer sous la piste de l'aéroport.

M. ECKERT a lu récemment que le Maire de la Ville de Genève se proposait de remettre à ciel ouvert un certain nombre de cours d'eau. Si le ruisseau du Vengeron était un jour concerné par ce projet, cela signifierait-il qu'il faudrait remettre à jour le plan voté ce soir pour redéfinir les parties inconstructibles ?

M. COMTE relève que la seule partie du Vengeron qui pourrait être remise en surface ne concernerait que quelques mètres avant qu'il n'atteigne l'aéroport. Le plan devrait probablement être remis à jour.

M. EYA NCHAMA demande si les enseignants du Grand-Saconnex inculquent aux élèves la conscience géographique de ce cours d'eau.

Mme BÖHLER répond par la négative.

La parole n'étant plus demandée, M. STEINER donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
*sur proposition du Conseil administratif*

**décide**

**par 23 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

1. *de donner un préavis favorable au plan n° 26-01 relatif aux « surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau ».*

5.5 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation des indemnités au Conseil municipal et au Conseil administratif pour l'année 2008.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme JEANDET relève une différence de CHF 4'000.-- entre le budget 2007 et le budget 2008 alors qu'il y a deux Conseillers municipaux supplémentaires.

Mme BÖHLER indique qu'en 2006, il y a eu énormément de séances de Commissions et le Conseil administratif avait prévu un montant supplémentaire pour 2007 pour pouvoir couvrir ces séances. Finalement, elles ont été moins nombreuses que prévu et le budget a été réduit mais il tient compte des deux Conseillers municipaux supplémentaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
*sur proposition du Conseil administratif*

**décide**

**par 22 voix « pour » et 1 abstention,**

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007

*d'approuver les rubriques budgétaires ci-dessous :*

01.300	-	Indemnités aux Conseillers municipaux	CHF	81'000.-
02.300	-	Indemnités aux Conseillers administratifs	CHF	213'400.-

5.6 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2008.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER explique que cette Taxe disparaîtra certainement un jour mais en attendant, elle a l'avantage de rapporter une somme importante à la commune. Cette taxe est envoyée à tous les contribuables professionnels de la commune et même les toutes petites entreprises qui ont très peu de revenus paient un émolument minimum de CHF 30.--.

La parole n'étant demandée, M. STEINER donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
*sur proposition du Conseil administratif*

**décide**

**par 22 voix « pour » et 1 voix « contre »**

1. de fixer le montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2008 à **CHF 30.--**.

5.7 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2008, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

En préambule, Mme BÖHLER explique de manière détaillée au Conseil municipal la façon d'établir un budget, avant qu'il n'arrive pour examen à la Commission des finances.

Elle présente ensuite les tableaux relatifs au budget 2008 (*annexes 5 à 9*).

Elle relève qu'après un important travail fourni en Commission des finances pour limiter les dépenses courantes et reporter certaines dépenses ponctuelles, le boni a pu être amélioré, pour atteindre CHF 127'700.--.

Concernant la ligne 34 – Contributions à autres collectivités - M. TISSOT remarque une contradiction avec le rapport de la Commission des finances.

Après vérification, Mme BÖHLER confirme que le montant figurant au budget est correct. Elle vérifiera le rapport pour trouver une explication. Elle fait cependant remarquer que le rapport en question émane de la Commission des finances et que c'est à cette dernière de vérifier les chiffres qu'elle communique.

M. ECKERT confirme qu'une grosse partie des économies a été faite sur des ponctuels et des charges d'entretien qui ont été reportées à des jours meilleurs. Il peut regretter le 0,63 % pour l'aide au développement au lieu des 0,7 % mais il a quand même décidé d'accepter ce budget.

Le budget reste serré mais il est vrai que le déficit 2007 a été rattrapé. La population va continuer d'augmenter, notamment dans la zone A du Pommier. On peut spéculer sur l'augmentation des recettes des personnes physiques et morales, sur une éventuelle baisse des reports de charges de l'Etat, ainsi que sur une amélioration de la péréquation communale.

La Commission des finances a demandé au Conseil administratif d'examiner le fonctionnement de la commune et il a constaté que ce dernier a commencé ce travail. Ces économies permettront d'éviter d'aller trop dans la direction proposée par le Conseil administratif, soit de réduire les investissements à une moyenne annuelle de CHF 3'500'000.--.

La nouvelle population saconnésienne s'attend à ce que la commune mette à disposition les infrastructures nécessaires et qu'elle fournisse de bonnes prestations. Ces économies permettront d'aller dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
*sur proposition du Conseil administratif*

**décide**

**par 23 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

1. *d'approuver le budget de fonctionnement 2008 pour un montant de **CHF 33'532'837.-** aux charges et de **CHF 33'660'580.-** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **CHF 127'743.-**;*
2. *de fixer le taux des centimes additionnels pour 2008 à **44 centimes**;*
3. *de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2008 à **100 centimes**;*
4. *d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2008 les emprunts qui viendront à échéance ou à procéder à toute conversion et remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

**6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF :**

**6.1 Nomination du Lieutenant David DECAILLET au grade de Premier-lieutenant :**

M. PLEE indique qu'après avoir nommé le 1<sup>er</sup> lieutenant Daniel TISSOT au grade de Capitaine, il s'agit en toute logique de nommer le Lieutenant DECAILLET au grade de Premier-lieutenant. Pour ce faire et conformément à l'art. 30, al. 2 sur la LAC, le Conseil municipal doit donner un avis consultatif.

**Le Président met cette nomination au vote, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

**6.2 Autres propositions :**

M. PLEE propose que la Commission des bâtiments et emplacements communaux se réunisse pour deux présentations, l'une concernant l'image directrice de la zone nord du Pommier et l'autre relative à la rénovation et l'agrandissement de l'école de la Place.

M. COMTE présente deux projets d'Eco-Points, l'un au chemin du Jonc et l'autre à la rue Gardiol. Il demande ensuite de renvoyer ces projets à la Commission adéquate pour étude.

M. DETRAZ relève que la Commission de l'environnement a donné toutes les directives concernant la conception des Eco-Points communaux. Les problèmes qui y sont liés relèvent plutôt des Commissions routes, circulation, mobilité ou d'urbanisme. Il propose donc le renvoi de ces projets à l'une de ces Commissions.

M. ORSINI va dans le sens de M. DETRAZ et propose le renvoi en Commission routes, circulation, mobilité.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007

M. ECKERT rappelle que les Eco-Points ont toujours été déterminés par la Commission de l'environnement, qui peut très bien étudier les problèmes de circulation y relatifs. Il propose que cette tradition perdure et le renvoi de ces objets à cette Commission.

Après une discussion fournie, le Président met au vote la proposition de renvoyer ces objets en Commission de l'environnement.

Cette proposition est acceptée par **13 voix « pour », 9 voix « contre » et 1 abstention.**

**7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX**

M. COMTE indique que suite à la Commission des partenaires, il a reçu le procès-verbal de la séance. Les interventions qu'il a eu la chance de faire figurent de manière édulcorée dans ce procès-verbal. C'est pourquoi le Conseil administratif a décidé d'adresser à tous les partenaires, la lettre envoyée à M. Mark MULLER ainsi que la résolution du Conseil municipal.

D'autre part, le Conseil administratif ainsi que M. CHAPPUIS, Directeur technique, ont rencontré M. HAEGLER et M. LEUTWYLER qui s'occupent de ce projet. Lors de cette séance, M. HAEGLER a clairement indiqué qu'il se faisait le porte-parole de M. MULLER, Conseiller d'Etat, pour nous informer des choses suivantes :

1. Le projet de la route des Nations sera déposé, sans aucune modification et donc, sans tenir compte des différentes remarques des Autorités du Grand-Saconnex.
2. Les demandes d'autorisation de construire dédoublées, soit l'une pour la route des Nations et l'autre pour l'échangeur, seront déposées mi-décembre 2007. Pour la route des Nations, il s'agit d'une procédure simple de demande définitive en autorisation de construire. Pour la partie de l'échangeur, il s'agit d'une demande du même type mais qui est adressée à l'Office fédéral des routes.

Concernant la partie cantonale, le Conseil administratif a des raisons d'être inquiet car le préavis de la commune peut ne pas être retenu.

La procédure fédérale quant à elle, implique une période de négociations si l'avis des Autorités régionales n'est pas positif.

M. HAEGLER a également confirmé que c'est seulement au moment du dépôt de la demande d'autorisation de construire que le rapport d'impact pourra être consulté, car il accompagnera la demande. La commune ne l'aura donc pas avant.

L'avis de la commune sera donc difficile à faire entendre et il faudra réagir rapidement. Le Conseil administratif essaie de se préparer à cette demande d'autorisation en terme de procédures. Il va demander, dès la semaine prochaine, une consultation auprès de la Commission Travaux du Grand Conseil, qui a la latitude de faire faire des études complémentaires le cas échéant.

Les montants articulés par MM. HAEGLER et LEUTWYLER pour les couvertures de la tranchée sont :

- Pour une petite couverture, soit environ 150 m., env. 7,5 millions,
- Pour une « grande » couverture, soit jusqu'à la hauteur des locaux sociaux, env. 20 millions.

M. MARGUET trouve déplorable l'attitude de l'Etat. M. MULLER, comme tous les Conseillers d'Etat, se moque éperdument des législatifs des communes. On peut leur écrire, leur envoyer une résolution, ils les écartent d'un revers de la main. Est-il possible d'inviter M. MULLER à une séance « Toutes Commissions réunies » ?

M. DETRAZ rappelle que lors de la « Toutes Commissions réunies » du mois de juin 2007, le Conseil d'Etat avait promis que la commune recevrait les études d'impacts et il est assez étonnant de constater que ledit Conseil passe par-dessus les promesses qu'il a faites. Il demande donc d'une manière ferme que l'Etat respecte ses engagements et qu'il mette à la

disposition de la commune l'étude d'impact et les mesures d'accompagnement, avant que l'autorisation de construire soit déposée.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007

M. ECKERT aimerait quelques renseignements sur la procédure. S'il comprend bien, le canton va déposer une demande d'autorisation de construire au canton, donc cela lui semble bien compromis, ainsi qu'au Département fédéral pour la partie de l'échangeur. Ensuite, il faudra évaluer de façon plus précise les sommes mises en jeu et le Grand Conseil devra voter un crédit.

M. BALMER demande si l'Etat peut donner une autorisation de construire sans avoir obtenu le crédit au préalable ?

M. COMTE partage les avis émis. Si la manière dont le Département « travaille » avec la commune est très abrupte, c'est probablement parce qu'il faut que la demande d'autorisation soit déposée avant la fin de l'année pour pouvoir obtenir les subventions fédérales. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles le Département n'a pas voulu prendre le risque d'entrer en discussion avec la commune.

L'autre explication de cette attitude peu acceptable du Département vis-à-vis des Autorités communales est certainement qu'il veut que cela soit Le Grand-Saconnex qui paie la couverture de la tranchée et non pas le canton.

Le Conseil administratif va écrire au Conseiller d'Etat très fermement pour que la commune obtienne l'étude d'impact et les mesures d'accompagnement, comme il l'avait promis.

Pour répondre à M. BALMER, il indique que les procédures de demandes d'autorisation sont indépendantes des procédures d'acceptation des crédits de construction. Une autorisation accordée ne préjuge pas de la décision du Grand Conseil de voter tout ou partie du crédit de construction.

M. DETRAZ remarque qu'il n'avait encore jamais été question que la commune paie une quelconque couverture. Les montants avancés par l'Etat montrent clairement qu'il n'a pas du tout envie de cette couverture. S'il veut que la commune paie, il doit le dire clairement et mettre cette couverture en variante dans le dépôt de l'autorisation de construire.

M. COMTE indique que l'Etat a décidé de déposer cette demande sans modification pour s'assurer de son dépôt. Il considère que d'ouvrir une négociation avec la commune sur une couverture l'entraînerait dans des délais trop longs. L'Etat dépose pour s'assurer d'une mise en route officielle qui lui permettra de pouvoir, le cas échéant, demander les subventions fédérales. M. HAEGLER a indiqué qu'il était facile de faire une demande complémentaire sur une autorisation de construire.

M. BALMER rappelle que si ce projet passe, la commune pourra faire fi de tous les projets qui figurent dans son plan directeur.

M. COMTE a l'impression que l'Etat ne considère pas le plan directeur comme contraignant.

M. MARGUET demande s'il est possible de communiquer cet état de fait à la presse.

M. COMTE répond par l'affirmative. Le Conseil administratif a également prévu de garder des espaces à cet effet dans le journal communal ainsi que lors de soirées d'information destinées à la population saconnésienne.

## **8. QUESTIONS**

### **8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal :**

Question de M. PORTIER concernant la pose d'un grand plan de la commune dans le panneau de la Place Carantec : M. COMTE explique que la commune ne dispose actuellement pas de plan plus grand que ceux qui sont actuellement affichés. Ceux-ci datent de 2005 et devront bientôt être mis à jour et réimprimés. Un plan de plus grande taille sera donc commandé début 2008.

Question de Mme MAMIN-TISSOT sur la possibilité de diminuer les risques d'accidents au terminus de la ligne 3 : M. COMTE relève que la diminution de ces risques sera autant due aux personnes qui respecteront la signalisation existante, soit de passer par le passage piétons à l'arrière du bus plutôt que de se « jeter » à l'avant du bus, qu'aux automobilistes qui doivent respecter le 30 km/h. Pour l'instant, aucune autre mesure ne peut être prise que celle de demander aux ASM d'être attentifs à cette zone.

Proposition de M. PORTIER demandant la modification de l'éclairage de la place de Skate au parc Sarasin et l'installation d'une minuterie : M. COMTE indique que la minuterie existe déjà car l'éclairage fonctionne par bouton-poussoir et se déclenche automatiquement à 22h. En ce qui concerne l'éclairage lui-même, la demande a été faite par le Service technique pour que l'angle des projecteurs soit modifié afin qu'ils n'éblouissent plus les conducteurs.

Question de Mme JEANDET concernant l'installation de banderoles au Pommier : M. COMTE explique que la gestion des banderoles à la Place Carantec représente déjà une lourde tâche pour l'administration communale. Multiplier les sites signifierait également un coût supplémentaire pour les associations qui devraient payer plusieurs banderoles. Toutefois, la possibilité est offerte aux associations qui le demandent d'utiliser 4 emplacements pour des grandes banderoles, dont un situé au Pommier.

Question de M. PORTIER concernant la possibilité d'intégrer une chicane sur l'îlot du passage piétons de la route de Ferney, à la hauteur de l'auberge communale : M. COMTE répond que le Conseil administratif ainsi que les ASM sont allés plusieurs fois sur place et n'ont pas constaté de comportements à risques de la part des enfants. Mettre un dispositif à cet endroit serait handicapant pour les personnes à mobilité réduite ou pour les poussettes. Ce cas de figure n'est pas le seul sur la commune et il faudrait alors installer des chicanes sur tous les îlots. Le Conseil administratif n'est donc pas favorable à cette demande.

Question de M. CUDRE concernant une liste des parcs communaux interdits aux chiens : M. PLEE explique que le Conseil administratif n'est pas favorable à une telle interdiction, mais préfère prendre des sanctions vis-à-vis des propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leur animal. Toutefois, suite à une demande du Conseil d'Etat, la commune a proposé d'interdire le parc des Burgondes, la zone nature des Préjins et le haut du parc Sarasin, où il y a les jeux d'enfants.

Question de M. MARGUET relative à des contrôles de stationnement et des relevés au chemin Sarasin : M. PLEE rappelle que le temps normal de stationnement est de 15 heures, avec le disque bleu. Les ASM effectuent des contrôles réguliers. Il s'agit du domaine public et l'autorisation de stationner est ouverte à tous les usagers. Lors de grandes manifestations à Palexpo, le temps de stationnement est limité à 4 h. et les contrôles sont intensifiés.

Question de M. MARGUET sur la possibilité de mettre en place un règlement pour le terrain synthétique du CSB : M. PLEE indique que ce terrain étant ouvert au public, les jeunes ont pris l'habitude de venir y jouer tous les dimanches matins. Si l'on souhaitait restreindre cette utilisation, il faudrait établir un nouveau règlement pour interdire la présence d'équipes non-officielles et donner la priorité à l'équipe de football du Grand-Saconnex. Cela signifierait une présence constante des employés communaux pour faire respecter ce règlement. Un seul employé ne pourrait pas faire face à une équipe récalcitrante et il faudrait avoir recours à une société de sécurité privée. Le Conseil administratif estime que ce lieu doit rester ouvert à tous et que si la bonne intelligence ne permet pas une utilisation sereine des installations, elles seraient alors fermées, ce qui serait regrettable.

Question de M. MARGUET concernant l'entretien du terrain de football au CSB : M. PLEE pense que la réponse à cette question a été donnée lors de la présentation de Mme BÖHLER sur les modifications apportées aux différents services communaux.

Question de M. POMATTO concernant l'utilisation de la Ferme du Pommier : M. PLEE rappelle que cette Ferme est actuellement occupée par des locataires, qui sont au bénéfice d'un bail à courte durée (inférieure à 2 ans), qui s'achève le 31 mars 2008. Ce bail comprend une clause de renouvellement tacite de 6 mois en 6 mois. L'Atelier du Pommier ne paie pas de loyer, s'agissant d'une société communale, mais doit payer les charges.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007

Des locaux sont également utilisés par les TSHM et le Groupe Scouts H. Dunant, sur la base d'une convention en cours de finalisation.

Le seul projet connu à ce jour concerne la partie centrale du bâtiment, où se trouvent les locaux gérés par les TSHM. Il s'agirait de mettre 5 à 6 chambres à disposition d'étudiants. Cette opération ne pourra se réaliser que si elle s'autofinance dans les trois ans.

Question de Mme MOTTET relative au grand chêne situé près du parc à chiens des Marronniers : M. PLEE indique que cet arbre a été examiné et qu'il est en bonne santé. Il a été élagué il y a plusieurs mois et à l'heure actuelle, tout semble en ordre.

Question de Mme MAMIN-TISSOT concernant la motion PDC/LIB/RAD pour endiguer le sentiment d'insécurité sur la commune : M. PLEE indique que les travaux de récolte d'informations sont en cours. La Commission sécurité, police va se réunir prochainement et une séance conjointe des Commissions sociale et parascolaire et sécurité, police est prévue en janvier 2008. Il y a donc une ferme volonté du Conseil administratif de réaliser quelque chose de concret à ce sujet.

Question de Mme MAMIN-TISSOT concernant les caractères trop petits du site Internet de la commune : Mme BÖHLER indique que divers problèmes sont apparus lors de la mise en ligne de ce site. Une demande de modification a été faite auprès du fournisseur et la taille des caractères a été agrandie. Elle reste toutefois légèrement inférieure à celle utilisée dans d'autres pages du site, en raison de la richesse des activités annoncées.

8.2 Questions des Conseillers municipaux :

M. BOURQUIN rappelle que le groupe radical avait déposé une motion concernant l'éclairage du chemin menant à la passerelle du Lumion. Il aimerait savoir où en est ce dossier.

M. COMTE indique qu'il a reçu ce matin un devis qui a été demandé aux S.I.G. Le montant lui semble assez conséquent et il faut que le Conseil administratif et le Service technique étudient ce projet.

M. DETRAZ rappelle que dans le cadre du PLQ, cet aménagement doit être pris en charge par les promoteurs. La commune peut donc avancer le montant des travaux mais devra le récupérer par la suite.

M. MARGUET indique qu'il a assisté au match de basket, samedi passé à la salle du Pommier. Il a constaté que certains supporters achetaient des bouteilles d'alcool ou de soda à la buvette et les emmenaient dans les gradins. Il demande si la Fédération autorise ce genre de choses, car cela représente un danger tant pour les joueurs que pour les spectateurs. Aucun panneau d'interdiction n'est affiché à ce sujet.

M. MARGUET demande si les employés communaux pourraient avoir un signe distinctif afin qu'ils soient reconnaissables s'ils doivent intervenir.

Mme BÖHLER indique que le MGS a son propre service de sécurité et que c'est à lui d'intervenir en cas de problème. Quant à interdire les boissons dans les gradins, il est très difficile de gérer 1000 personnes.

M. MARGUET relève qu'au Stade de Genève, les boissons sont servies dans des verres en plastique et qu'il n'y a plus une seule bouteille dans les gradins. Est-il possible de suggérer au MGS de faire pareil ?

Mme AMMANE demande s'il est possible de nettoyer le socle « Adam et Eve », qui est dans un état déplorable.

Mme JEANDET rappelle qu'elle avait demandé un plan des parkings autour de l'aéroport.

Mme BÖHLER pensait qu'il avait été distribué. Elle l'a en sa possession et fera le nécessaire à ce sujet.

M. EYA NCHAMA demande quel est l'avis du Conseil administratif concernant le « couvre-feu » des enfants, qui dans une certaine commune de Suisse romande doivent être à leur domicile à 23h00.

M. PLEE confirme qu'une commune a introduit un « couvre-feu » où les enfants qui traînent dehors après 23h00 sont ramenés à leur domicile par la police. Une amende est également infligée aux parents.

M. EYA NCHAMA informe que le bus 3 est souvent en panne et il demande si le Conseil administratif est au courant de cette situation, relativement pénible pour les Saconnésiens qui doivent se rendre sur leur lieu de travail.

Mme GIROD aimerait savoir si le Conseil administratif décide seul des études qu'il souhaite sur la commune, comme celle à la Ferme du Pommier par exemple.

Mme BÖHLER explique qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une étude. Il s'agit simplement de mettre à la disposition d'étudiants quelques chambres sans faire de gros travaux. Il suffirait de poser une moquette et de peindre les murs. Cette décision a été prise par le Conseil administratif car il n'y a pas de transformation lourde.

M. BALMER demande comment sera gérée la location de cet appartement. Il signale qu'il existe actuellement deux coopératives immobilières à l'Université de Genève qui peuvent prendre en charge ce type de gestion.

M. ORSINI demande si la commune compte engager un TSHM supplémentaire.

Mme BÖHLER répond par l'affirmative. Comme elle l'a expliqué à la Commission sociale et parascolaire, M. TAZAMOUCHT quittera la commune à la fin de l'année et sera remplacé par un TSHM à 50 %. Cette personne sera certainement engagée par la commune de Pregny-Chambésy à 30 % et pourra donc faire le lien entre les deux communes. Le Conseil administratif souhaite vivement engager une femme. Elle rappelle que les TSHM sont employés par la FASE, qui s'occupe également du recrutement.

M. JIMAJA rappelle qu'il avait été décidé que l'affectation de la Ferme du Pommier serait abordée soit au Conseil municipal soit en Commission. Il demande où cela en est.

M. JIMAJA demande à quelle fréquence le site Internet de la commune est mis à jour.

## **9. PROPOSITIONS**

M. ORSINI souhaite que la Commission routes, circulation, police se réunisse afin de traiter des abords de la Campagne du Jonc.

M. DETRAZ rappelle que la commune s'était engagée sur la voie du respect. A plusieurs reprises, il s'est rendu compte que les abords de l'école du village ont la fâcheuse habitude d'être sales. Il y a toujours énormément de déchets, papiers et bouteilles en plastique. Il propose que l'entretien de cette école soit repris correctement pour que les enfants puissent prendre exemple sur leurs Aînés et sur le propriétaire de cette école.

M. ECKERT revient sur la problématique de la Ferme du Pommier. Il ne pense pas que la situation actuelle soit acceptable. Il s'excuse de devoir dire des choses qui ne sont pas forcément agréables mais il pense que le locataire de l'appartement est de connivence un peu forte avec l'un des membres du Conseil administratif et cette situation ne peut perdurer à long terme.

Il a aussi été relevé qu'aucune rénovation lourde de ce bâtiment n'interviendra dans les trois à cinq ans à venir. Il propose donc que la Commission bâtiments et emplacements communaux se penche sur une affectation de ce bâtiment ainsi que sur les transformations légères que l'on pourrait y apporter.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007

Mme JEANDET propose qu'à l'avenir, les annexes aux procès-verbaux gravés sur CDs soient également disponibles sur ce support.

Mme MAMIN-TISSOT constate avec plaisir, après l'analyse et l'acceptation du budget 2008, une augmentation des rentrées fiscales communales pour environ 2 millions. La fraction DC, partant de l'idée que cette augmentation est probablement et majoritairement imputable à l'aménagement du nouveau quartier du Pommier, propose que le Conseil administratif fasse ressortir des comptes communaux l'augmentation des rentrées fiscales en parallèle avec les investissements et les frais de fonctionnement nécessaires au développement de ce nouveau quartier. Elle pense aux coûts des équipements publics du Pommier mais également à la création de différents postes d'employés communaux, à l'augmentation de l'offre en crèches, au restaurant scolaire, au parascolaire, etc...

Cette analyse devrait s'étendre sur plusieurs années. Le but de cet exercice est de démontrer le taux de couverture ou non des investissements et des charges de fonctionnement par les rentrées fiscales, ce qui permettrait de quantifier l'effort communal et de le valoriser ultérieurement dans des négociations entre la commune et l'Etat.

Mme GIROD tient à remercier le service de la Voirie pour le nettoyage du secteur du Pommier, qui se fait deux fois par semaine. En effet, les objets encombrants ne sont pas restés sur place plus de 12 heures.

M. POMATTO propose que la commune se penche maintenant sur la question de mettre en ligne les documents et les procès-verbaux, comme le font déjà certaines communes.

Mme BÖHLER indique qu'elle attend toujours le retour du SIACG par rapport à cette expérience, en cours dans plusieurs communes.

M. EYA NCHAMA propose que, dans le cadre de son programme de législature 2007-2011, le Conseil administratif étudie la possibilité d'enrichir le patrimoine historique de la commune, en donnant des noms de femmes aux nouvelles rues et salles de la commune.

M. DETRAZ rappelle que Me Emma KAMACHER a été une personne très importante pour la commune. Elle a œuvré dans de multiples domaines, dont l'écologie. Malheureusement, Meyrin a été plus rapide et a donné son nom à une petite ruelle dans sa zone industrielle.

M. EYA NCHAMA propose que le Conseil administratif étudie la possibilité d'avoir une bibliothèque, comme cela se fait dans des communes plus petites ou dans les quartiers de la Ville de Genève.

Mme BÖHLER indique que c'est le rêve du Conseil administratif mais que pour le moment, il faut se contenter du bibliobus, car le coût pour équiper une bibliothèque est très élevé. De plus, il faudrait encore engager une personne pour s'en occuper. Cet important investissement est donc reporté de quatre ans.

M. BALMER relève qu'une commune comme Versoix avait déjà une bibliothèque lorsqu'elle n'avait même pas 2000 habitants. Il propose que le Conseil administratif s'attèle déjà à ce projet si l'on veut pouvoir inaugurer une bibliothèque en 2011.

M. ECKERT propose que la commune fasse un don au journal « Le Courrier », au même titre qu'elle le fait pour Léman Bleu, car ce journal a quelques problèmes financiers et a encore une dette relativement importante à éponger.

Mme BÖHLER signale que la commune est abonnée à ce journal.

## 10. **MOTIONS :**

M. ECKERT donne lecture d'une motion signée par lui-même ainsi MM. JIMAJA, MARGUET et POMATTO (*annexe 10*).

M. ECKERT rajoute que la motion ne demande rien de plus que la mise en place d'un tableau de bord de l'état du personnel et des prestations, qui se fait dans toutes les administrations et entreprises privées.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007

Le Président ouvre la discussion.

M. DETRAZ a été surpris par l'exposé du Conseil administratif de ce soir car cela ne s'était encore jamais fait. Le Conseil municipal a reçu ce soir pratiquement toutes les données demandées dans cette motion.

Certaines informations peuvent être obtenues par d'autres biais, soit par l'examen des comptes en Commission des finances, soit dans le journal communal ou par les communications du Conseil administratif.

Concernant les classes de salaires, il est possible de localiser les employés concernés et cela n'est pas réglementaire.

Vu l'approche nouvelle du Conseil administratif de donner des informations au Conseil municipal, il propose de lui laisser une chance de montrer sa bonne volonté et de reporter cette motion d'une année.

Mme JEANDET a l'impression que l'on joue à un jeu de cache-cache dangereux. D'un côté, il y a les demandes répétées du Conseil municipal d'avoir des informations. Visiblement, le Conseil administratif les entend mais les donne au compte gouttes. Elle le remercie pour les informations données ce soir. Néanmoins, certaines n'ont pas lieu d'être révélées en public, car à ses yeux elles sont confidentielles par rapport aux collaborateurs de la commune. Cette motion a l'avantage de canaliser les informations à la Commission des finances.

Mme CHEVALLAZ tient à rendre attentif le Conseil administratif qu'à partir du moment où il transmet des informations qui sont suffisamment identifiables pour être rattachées à une personne, il tombe sous le coup de la loi de la protection des données, qui a notamment une exigence de transparence. Les employés doivent donc être tenus informés qu'une information les concernant va être donnée au Conseil municipal.

M. POMATTO appuie les propos de Mme JEANDET. Cette motion permettra d'avoir un outil de travail et une vision à long terme. Il est vrai que la commune étant une petite entité, il est aisé de faire des regroupements avec le personnel. L'échelle des traitements de l'Etat de Genève est disponible et il est également possible de savoir le salaire de certains employés.

Mme GIROD signale que l'excellente présentation faite par Mme BÖHLER lui suffit amplement. Le Secrétaire général est tout à fait capable de diriger l'Administration communale. Elle trouve cette motion un peu ambiguë car d'un côté elle demande l'optimisation des frais de fonctionnement et de l'autre, elle demande un rapport deux fois par année, ce qui signifie un surcroît de travail. La Commission des finances devra encore les étudier, donc y passer du temps, donc de l'argent.

M. ECKERT ne pense pas que cela soit du travail supplémentaire. Toute administration devrait avoir ce genre de document et il suffit de le mettre à disposition.

Le Président met au vote la proposition de M. DETRAZ de reporter cette motion d'une année.

Cette proposition est refusée par 6 voix « pour », 15 voix « contre » et 2 abstentions.

Le Président met ensuite au vote la motion.

**Celle-ci est acceptée par 13 voix « pour », 8 voix « contre » et 2 abstentions.**

11. **RESOLUTIONS:** Néant.

12. **PETITION :**

12.1 Pétition d'habitants de la Voie-de-Gex concernant la circulation et les mesures à prendre.

M. CUDRE en donne lecture (*annexe 11*).

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2007

MM. POMATTO, DETRAZ et MARGUET proposent de renvoyer cette pétition à la Commission routes, circulation, mobilité.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

**13. COMMUNICATIONS ET DIVERS**

M. DETRAZ informe que le 27 novembre prochain, l'Association radicale organise une soirée-débat sur la nouvelle loi sur le chômage, qui sera conduite par MM. LONGCHAMP et GROBET.

M. DETRAZ invite les Conseillers municipaux à venir nombreux au Marché des Mondes qui se tiendra au Square du Pommier, le 9 décembre 2007 de 11h à 16h30.

M. ECKERT informe que le Judo-Club Grand-Saconnex a participé aux Championnats romands, où il a gagné une médaille d'argent, ainsi qu'aux Championnats genevois, où il a remporté 21 médailles, dont 3 d'or.

**13. QUESTIONS DU PUBLIC :**

M. Patrick KELLER donne lecture d'un courrier de l'Association RADAR, signé par son Président M. MACHENBAUM, concernant une pétition pour des mesures de réduction de trafic sur la route de Colovrex, signée par près de 150 habitants du Grand-Saconnex en 2006. A ce jour, il n'a toujours aucune nouvelle de la suite qui y a été donnée.

M. ECKERT pense que la Commission routes, circulation, mobilité devrait recevoir cette Association dans les meilleurs délais.

M. POMATTO soutient les propos de M. ECKERT.

M. DETRAZ, en sa qualité de Président de la Commission, regardera avec le Conseil administratif pour mettre cette audition à l'ordre du jour de sa prochaine séance.

**14. NATURALISATIONS (HUIS CLOS) :**

4 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le Président lève la séance à 01h15.

Le Secrétaire

Le Président

Jean-Claude CUDRE

BERTRAND FAVRE

**PATRICK J. KELLER**  
**VOIE-DE-GEX 3**  
**CH-1218 LE GRAND-SACONNEX**  
**TÉL.: +41 79 447 57 18**

**Pour information**  
**aux Conseillers Municipaux**

**M. Bertrand FAVRE**  
**président du Conseil communal**  
**Commune du Grand-Sacconnex**  
Rte de Colovrex  
CP 127  
CH-1218 Le Grand-Sacconnex

Le Grand-Sacconnex, le 9 octobre 2007

Concerne: Route des Nations

Monsieur le Président,

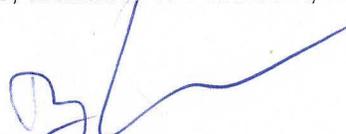
Une nouvelle fois je prend la plume ou plutôt le clavier pour vous adresser une requête de la part de mes concitoyens. Nous entendons et lisons différentes choses au sujet de la route des Nations, du tunnel et de la voie couverte ou non qui borderait notre commune.

Il est clair que les habitants de la Voie-de-Gex et les autres futurs voisins de cet axe routier désirent être informé de l'évolution du projet.

De surcroît, nous nous opposeront par tous les moyens dont nous disposons à la solution de route ou tranchée ouverte (à découvert), de deux maux il faut choisir le moindre!!! A voir notre Plan Directeur Communal, un éventuel agrandissement des infrastructures sportives du Blanché serait bloqué par cet ouvrage (page 25 du P.D.C. 2006).

Nous demandons, non seulement, de la transparence mais aussi une information clair, à portée de tous, de l'évolution des débats et projets de cet éventuelle nouvelle cicatrice dans notre paysage.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



Patrick J. Keller

Copie à: Comité de la Flora



# VIVRE ENSEMBLE au GRAND-SACONNEX

**Programme de législature  
2007-2011**

**Présentation du Conseil administratif  
12 novembre 2007**

# Finances

- ❑ Réduire la dette sans augmenter les impôts communaux
- ❑ Développer des outils de gestion financière
- ❑ Participer activement au débat intercommunal sur la péréquation financière

# Politique du personnel communal

- ❑ Adapter l'effectif et la formation du personnel en fonction de l'augmentation des tâches, des besoins et des disponibilités financières
- ❑ Être une entreprise formatrice et développer le nombre de places d'apprentissage
- ❑ Impliquer le personnel communal dans la réflexion autour du développement durable

# Sécurité

- Concentrer le travail des ASM sur l'îlotage
- Lutter contre les incivilités
- Développer le travail de réseau de prévention (concierges, TSHM, associations, police cantonale, etc...)
- Améliorer l'éclairage public des rues, des bâtiments et des espaces communaux

# Espaces de vie

- Entretien le patrimoine communal et l'adapter aux besoins des habitants
- Organiser l'extension des infrastructures sportives
- Prévoir la construction d'un immeuble de logements sécurisés avec encadrement social

# Espaces de vie (suite)

- Améliorer la convivialité des espaces publics
- Développer le patrimoine arboricole de la commune

# Energie

- Diminuer la consommation d'énergie dans les bâtiments et espaces communaux
- Construire les nouveaux bâtiments selon les standards minergie
- Obtenir le label « Cité de l'Energie »
- Encourager l'utilisation d'énergies renouvelables

# Gestion des déchets

- Améliorer le taux de récupération des déchets (nouveaux éco-points et tri lors des manifestations)
- Sensibiliser la population et les entreprises au tri des déchets
- Associer les concierges d'immeuble à la problématique de la gestion des déchets
- Prévoir la collecte des déchets organiques

# Mobilité et circulation

- Mettre en oeuvre les aménagements prévus dans le plan directeur et le plan directeur des chemins pour piétons
- Défendre la construction d'une Route des Nations qui sert les intérêts des saconnésiens, avant l'arrivée du tram

# Mobilité et circulation (suite)

- ❑ Développer des systèmes locaux de transports en commun
- ❑ Limiter le trafic de transit pour tous les quartiers du Grand-Saconnex
- ❑ Encourager la création de Pédibus

# Economie

- Développer des synergies avec les entreprises et artisans locaux
- Encourager la construction de locaux pour les artisans de la commune au Bois-Brûlé
- Développer le quartier de la Suzette afin de pouvoir y attirer de grandes entreprises du secteur tertiaire

# Vie sociale et associative

- Continuer à soutenir et encourager les associations comme facteurs d'intégration
- Encourager le sport pour tous et à tous les niveaux
- Développer des campagnes d'information et de prévention (alcool, drogues, comportements anti-sociaux)

# Vie sociale et associative (suite)

- Favoriser le rapprochement des générations
- Créer une coordination des familles d'accueil et de baby-sitters
- Poursuivre l'accompagnement des personnes en difficulté en collaboration avec le CASS

# Culture

- Consolider les activités culturelles existantes
- Soutenir les nouvelles actions culturelles et festives notamment des jeunes
- Mettre en valeur les talents saconnésiens
- Partager la richesse et la diversité des cultures présentes au Grand-Saconnex

# Relations publiques et communication

- Veiller à la qualité d'accueil des saconnésiens
- Intensifier les rencontres avec les habitants, particulièrement dans les quartiers
- Renforcer la communication avec les habitants notamment par le développement du site internet et du journal communal

# Développement durable

- Appliquer une conscience durable dans le fonctionnement et les choix communaux
- Mettre le développement durable à la portée de chacun
- Elaborer un Agenda 21



# Organisation de l'administration communale

---

Décisions entérinées par  
le Conseil administratif  
le 18 octobre 2007

# Différentes problématiques

---



- ❑ Entretien « en dents de scie » des espaces verts au centre du Blanché
  - ❑ Absence de longue durée du chef du Service des parcs
  - ❑ Certaines tâches sont « mal placées »
  - ❑ Recherche de synergies et optimisation des tâches
-



COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

53.15 postes  
57 personnes

### Conseil administratif

E. Böhler-Goodship, A. Plée,  
J.-M. Comte

Conseil  
municipal

### Secrétariat général

M. Gönczy, P. Maury, R. Mottet,  
M. Gay Des Combes, V. Catillaz

4.8

### Technique

J.-P. Chappuis, I. Barral (s),  
E. Ethenoz, C. Gerosa,  
F. Grillet, L. Maio

4.6

### Voirie

G. Udriot  
C. Chollet (s)  
M. Lambercy (s)  
T. Bethmont  
A. Bossus  
J. Brasey  
C. Nicolet  
R. Paul

8.0

### Parcs

A. Aubry  
E. Grosjean (s)  
C. Chavaillaz  
O. Danna  
A. Duchoud  
M. Gay  
L. Santoro  
Y. Panzera (ap)  
F. Perret (ap)  
P. Vievard (ap)

9.75

### Sports

M. Lattion  
M. Francey  
O. Mamini  
L. Ndiaye

4.0

### Bâtiments

I. Barral  
J.-C. Mottet  
D. Mamin  
D. Mottet  
A. Buchoux  
S. Giorgetta  
J.-P. Riesen  
P. Monnard  
C. Ria  
S. Bouchareb  
A. Lopes  
F. Lareo  
G. Negro

11.5

### Sécurité municipale

P. Dessibourg  
F. Furrer (s)  
E. Chabry  
D. Clerc-Walter  
M. Marmier  
F. Mayer  
C. Vagnieres

6.0

Patr. scolaires

### Administration

T. Perret  
M. Sorg  
D. Poitry  
J. Baehler  
C. Kurum  
C. Vagnieres

4.5



# Service des sports

---

## □ Analyse des tâches

Le Service des sports s'occupe de :

- > l'entretien de bâtiments et installations (vestiaires, installations techniques, piscine) ;
  - > de l'entretien d'espaces verts (pelouses et autre plantations).
-

# Service des sports (suite)



---

## □ Principe

Rattacher les tâches là où elles appartiennent  
« naturellement »

Donc :

- > Le Service des parcs reprend la gestion de « tout ce qui est vert » au stade.
- > Le Service des bâtiments reprend la gestion de « tout ce qui n'est pas vert ».

## □ Conséquence

- > Le Service des sports est dissous.
-



# Service des sports (suite)

---

Les 4 collaborateurs du Service des sports sont répartis comme suit :

## Service des parcs

- Mme Mélanie Francey et  
M. Olivier Mamini  
(tous deux en possession d'un CFC en horticulture)

## Service des bâtiments

- M. Martial Lattion et  
M. Lat Ndiaye
-

# Service des parcs

---



- ❑ M.Eric Grosjean est nommé Chef de Service des parcs dès le 1er janvier 2008
  - ❑ L'ancien Chef du service, M. Alain Aubry, occupera un poste de jardinier qualifié dès la même date.
  - ❑ L'îlotier vert, M. Luciano Santoro, rejoint le Service de la voirie dès le 1er janvier 2008, ses tâches relevant clairement de ce service.
  - ❑ Une nouvelle apprentie Mme Delphine Derungs, a été engagée en remplacement d'un apprenti dont la commune a dû interrompre le contrat.
-



# Pour conclure

---

- Toutes ces décisions ont été prises en respectant le nouveau statut du personnel et notamment le droit d'être entendu.
  - L'ensemble des personnes concernées ont été informés aujourd'hui de ces décisions.
  - Les changements formels (cahiers des charges etc...) suivront sous peu.
-

# BUDGET 2008 - TABLEAU DES REVENUS

	Budget 2007	Budget 2008	Ecart %
Revenus des impôts PP	20'000'000.00	22'413'776.00	12.07
Revenus des impôts PM	3'600'000.00	3'354'076.00	-6.83
Taxe professionnelle	3'000'000.00	3'500'000.00	16.67
Autres revenus	4'170'200.00	4'264'985.00	2.27
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>30'770'200.00</b>	<b>33'532'837.00</b>	<b>8.98</b>

# BUDGET 2008 - TABLEAU DES CHARGES

	Budget 2007	Budget 2008	Ecart %
30 Charges du personnel	7'139'075.00 Index.: 1.2%	7'347'292.00 Index.: 1%	2.92
31 Biens, services, marchandises	8'276'695.00	8'383'140.00	1.29
32 Intérêts passifs	1'681'800.00	1'701'700.00	1.18
33 Amortissements	7'401'750.00	7'405'592.00	0.05
34 Contib. à autres collectivités	1'902'000.00	2'220'710.00	16.76
35 Dédomm. à autres collect.	2'119'100.00	2'463'553.00	16.25
36 Subventions	3'847'000.00	4'010'850.00	4.26
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>32'367'420.00</b>	<b>33'532'837.00</b>	<b>3.60</b>

# BUDGET 2008 - BONI

	2007	2008	Ecart %
Total charges	32'367'420.00	33'532'837.00	3.60
Total revenus	30'770'200.00	33'660'580.00	9.39
<b>BONI</b>	<b>-1'597'220.00</b>	<b>127'743.00</b>	

# INVESTISSEMENTS 2008

## PREVISIONS DE DEPENSES

	DEPENSES	RECETTES
Acqu. de matériel info 2005/2008	40'000.00	0.00
Entretien routes 2005/2008	250'000.00	0.00
Acqu. Véhicules 2005/2008	220'000.00	0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES</b>	<b>510'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>510'000.00</b>	

# BUDGETS 2005 A 2008

## EVOLUTION DE CERTAINES CHARGES

### EN MILLIERS DE FRANCS

	Budget 2005	Budget 2006	Ecart %	Budget 2007	Ecart %	Budget 2008	Ecart %
Salaires	6'261.00	6'650.00	6.21	6'812.00	2.44	7'029.00	3.19
Amortissements Investiss.	5'983.00	7'253.00	21.23	7'134.00	-1.64	7'033.00	-1.42
Rétro. Comm. Front. Franç.	1'290.00	1'411.00	9.38	1'902.00	34.80	2'221.00	16.77
Subventions	3'131.00	3'225.00	3.00	3'847.00	19.29	4'011.00	4.26

	Budget 2005	Budget 2006	Ecart %	Budget 2007	Ecart %	Budget 2008	Ecart %
Dépenses courantes	27'356.00	29'670.00	8.46	31'908.00	7.54	32'996.00	3.41
Dépenses ponctuelles	749.00	565.00	-24.57	459.00	-18.76	537.00	16.99
Total dépenses du budget	28'105.00	30'235.00	7.58	32'367.00	7.05	33'533.00	3.60

Motion déposée au conseil municipal du 12 novembre 2007

## Rapports de gestion

### Exposé des motifs

- Dans son exposé, le directeur du Service de surveillance des Communes genevoises M. Guillaume Zuber a affirmé que l'administration doit mettre à disposition de la commission des finances l'ensemble des éléments pertinents dont elle a besoin pour prendre ses décisions sur le budget et les comptes.
- Dans les frais de fonctionnement réguliers de la Commune, les charges de personnel comptent pour environ un quart.
- L'audit effectué auprès du personnel communal en 2005 et 2006 doit permettre une optimisation du fonctionnement de l'administration communale
- La commune a une dette importante, qui pourra être épongée à la fois par une limitation des investissements et une optimisation des frais de fonctionnement.
- La commune a subi ces dernières années une augmentation importante de la population, qui devra inciter les autorités à adapter les offres de prestations à la population non seulement quantitativement mais aussi qualitativement.

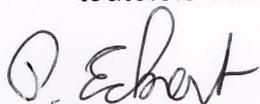
### Demande

Le conseil administratif, avec l'aide du secrétaire général, met à disposition de la commission des finances deux fois par année un rapport de gestion des services de l'administration communale. Pour les comptes, celui-ci collectera des faits de l'année concernée par les comptes, alors que pour le budget, des éléments prospectifs pour l'année à venir seront mentionnés.

Ces rapports seront succincts et mentionneront au moins les éléments suivants :

- Nombre de personnes et de postes par service
- Nombre d'heures supplémentaires par service
- Absentéisme par service
- Taux de rotation du personnel
- Répartition par classe d'âge
- Répartition par classes de salaire
- Recettes de locations (salles et autres biens immobiliers)
- Une évolution pluriannuelle des éléments ci-dessus
- Mesures d'optimisation (prises ou planifiées)
- Prestations ajoutées ou supprimées

Aucun élément personnel ne sera mentionné. Ces rapports de gestion demeurent toutefois des documents confidentiels.



Pierre Eckert



Laurent Jimaja



Georges Marguet



Michel Pomatto

**Voie-de-Gex / Circulations et mesures à prendre:****PETITION**

Fait en juin 2007

Nous, habitants et voisins de la Voie-de-Gex, exigeons des autorités concernées de réagir sans délai pour appliquer les mesures décrites plus bas.

Il est un fait que maintes demandes n'ont ni abouti ni donné de résultats probants.

**Le risque d'un accident causé par le non-respect des limitations ou des interdictions de s'arrêter (!!!) est plus que probable**, et ceci malgré l'excellent travail de nos Agents de Sécurité Municipale, qui non seulement « collent » régulièrement les contrevenants mais informent les personnes concernées avec tact et gentillesse, notons aussi la sympathique collaboration du Poste de Police de Blandonnet.

**Le danger permanent qu'un de nos enfants, un aîné ou quiconque se fasse renverser nous est devenu insupportable**, ajouter à ceci le stress des croisements entre véhicules lors ce que des contrevenants obstruent la moitié de la chaussée déjà forte étroite ou gênent la vision en courbe, mettant encore nos vies en péril.

Puis la tentation de l'accélération dans la ligne droite sans obstacle, visuel ou physique, précisément là où les enfants arrivent en vélos et autres jeux! Là aussi où la promenade est agréable en groupe.

**Nous proposons un projet en 3 axes:****Confort et sécurité des piétons:**

- cheminements sûrs et bien marqués
- marquages au sol des zones piétonnes
- protections physiques et installations de bancs avec couverts pour nos aînés

**Aménagement de chicanes naturelles et de ralentisseurs:**

- mobilier urbain
- groupe de récupération (papier, verre, ...)

**Signalisations, panneaux et marquages au sol:**

- interdictions de stationner et de s'arrêter (panneaux ET marquages au sol)
- lignes et croix jaunes
- 30 à l'heure **CLAIREMENT** indiqué (panneaux et sol)
- marquages au sol aux sorties des parkings privés

**Les signatures se récoltent sur feuilles jointes avec en-têtes identiques**

